



Intimidation et violence

Bilan du plan de lutte mai 2016 à juin 2017

École : Saint-Isaac-Jogues

Parmi ce qui a été accompli, de quoi êtes-vous **le plus fiers**?

- Actualisation de la technique ARASS afin de rendre visible aux yeux de tous les interventions des membres du personnel auprès des élèves et ainsi augmenter le sentiment de sécurité. De plus, cela aura comme effet de sensibiliser les élèves sur les gestes qui ne sont pas acceptables.
- Planification d'actions pour augmenter la communication positive entre les élèves pour permettre de diminuer la violence verbale et les incivilités (programme de l'Institut pacifique).
- Organisation d'activités thématiques pour sensibiliser les élèves au civisme et autres valeurs de l'école.
- Capsules web pour les parents pour permettre un retour à la maison avec leurs enfants.
- Ateliers de prévention concernant les perceptions, la communication, la gestion des émotions, l'écoute et l'empathie (Vers le Pacifique).
- Mobilisation du personnel autour de leur rôle d'accompagnateur auprès des élèves lors de situations de conflit afin de les rendre de plus en plus autonome.
- Collaboration avec l'Institut Pacifique, l'Entre-Maisons Ahuntsic et le SPVM (poste de quartier 27) dans le cadre du projet Concert'action (activités Temps Libre, intervenante famille et ateliers de prévention).
- Actualisation de toutes les actions prévues au plan de lutte ainsi que les échéanciers.

Comment votre plan de lutte a-t-il contribué à faire de votre école un milieu sain et sécuritaire?

Le plan de lutte a permis de cibler nos interventions et de mobiliser l'ensemble du personnel face aux défis que nous avons identifiés lors de l'analyse des QES.

Nous constatons un climat plus propice aux apprentissages et plus positif de façon générale à l'école. De plus, on remarque qu'il y a moins de perte de temps d'enseignement pour régler des situations de violence. L'éducatrice spécialisée peut consacrer plus de temps à la prévention plutôt que de répondre constamment aux urgences quotidiennes.

Depuis 2015-2016, nous remarquons les effets bénéfiques des projets de valorisation et de prévention effectués par la TES tels que le projet intergénérationnel et les ateliers dans toutes les classes au niveau de la communication positive. La TES a pu faire aussi des suivis en prévention auprès d'élèves vulnérables.

<p>Est-ce que votre plan de lutte vous a permis de sensibiliser et de rendre votre communauté éducative plus efficace en matière de prévention et de traitement de la violence ?</p>	<p>En ayant une analyse de situation juste et s'appuyant sur des données quantitatives et qualitatives (QES, sondage auprès des parents et du personnel, outils de consignation des gestes de violence, plan de réussite), cela nous permet d'intervenir de façon plus efficace et de cibler nos interventions. De plus, cela a permis de sensibiliser tous les membres du personnel face aux défis de notre milieu. Les actions énoncées dans notre plan de lutte ont eu comme effet de mobiliser l'équipe-école et les différents acteurs du milieu vers des actions plus concertées et cohérentes.</p> <p>L'atteinte de résultats nous permet aussi de valider la pertinence et l'efficacité de nos moyens mis en place. Cela ne peut faire autrement que de mobiliser l'ensemble du personnel autour du prochain plan de lutte.</p> <p>Au mois de novembre 2016, il y a eu passation d'un questionnaire concernant les incivilités et la violence verbale. L'intention est de repasser ce même questionnaire en novembre 2017 pour avoir un portrait sur un an.</p> <p>Cette année, le comité volet social a revu les valeurs de l'école pour les mettre en lien avec le code de vie. Ce travail est une belle réussite. Pour 2017-2018, des activités seront prévues pour faire connaître ces valeurs et sensibiliser les élèves.</p>
<p>Quelle est votre cible chiffrée pour l'année scolaire 2017-2018 ?</p>	<p>La cible que nous avons choisie pour l'année scolaire 2016-2017 concerne les gestes d'agressions verbales entre les élèves et les incivilités. Durant l'année, plusieurs moyens ont été mis en place pour amener la diminution de ces gestes entre les élèves. Maintenant, nous constatons qu'il y a un grand travail à faire pour en venir à diminuer ces gestes puisqu'ils sont souvent banalisés. Pour 2017-2018, il est proposé de continuer avec cette même cible.</p> <p>Cible :</p> <p>Diminuer de 15 % le nombre des gestes d'agressions verbales entre les élèves et d'incivilité d'ici juin 2018.</p> <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer l'actualisation de la technique ARASS afin de rendre visible aux yeux de tous les interventions des membres du personnel auprès des élèves et ainsi augmenter le sentiment de sécurité. De plus, cela aura comme effet de sensibiliser les élèves sur les gestes qui ne sont pas acceptables. - Poursuivre les ateliers en classes pour augmenter la communication positive entre les élèves pour permettre de diminuer la violence verbale et les incivilités (programme de l'Institut pacifique). - Organiser des activités thématiques pour sensibiliser les élèves aux valeurs de l'école. - Revoir la confection des capsules web pour les parents pour permettre un retour à la maison avec leurs enfants. - Poursuivre les ateliers de prévention concernant les perceptions, la communication, la gestion des émotions, l'écoute et l'empathie (Vers le Pacifique). - Mobiliser le personnel autour de leur rôle d'accompagnateur auprès des élèves lors de situations de conflit afin de les rendre de plus en plus autonome. - Travailler en collaboration avec l'Institut Pacifique pour permettre aux éducatrices et surveillants du dîner d'avoir accès à du soutien et de la conseillances en ce qui a trait à la gestion du groupe et la gestion des conflits. - Collaborer avec l'Entre-Maisons Ahuntsic et le SPVM (poste de quartier 27) dans le cadre du projet Concert'ation (activités Temps Libre, intervenante famille et ateliers de prévention).

« Le conseil d'établissement procède **annuellement** à l'**évaluation des résultats** de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un **document faisant état de cette évaluation** est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève. » (art. 83.1 LIP)